

D1 • Utiliser Télépac en toute autonomie

Durée 1 jour

DATE 23 Avril 2024

Lieu A définir

Intervenant

CIVAM Bio 34

Pour cette formation,
une contribution de 28 €
vous sera demandée

Inscrivez-vous page 4

Contact : Aurélie GIBERT -
07 69 91 39 93 -
gibert@civamgard.fr

 **co-organisation CIVAM Bio 34**

La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Elle se fait exclusivement sur internet sur la plateforme TéléPAC, l'enjeu est de vous donner les clés pour utiliser cet outil en toute autonomie.

Objectifs

- **Savoir utiliser Telepac** de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC.
- **Connaître les principales nouveautés de la PAC** ayant un impact sur la déclaration PAC.

Programme

- **Rappels sur l'admissibilité des surfaces**, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
- **Présentation des nouveautés** de la campagne 2023.
- **Présentation des formulaires** du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
- Les principales **fonctionnalités** du logiciel.
- **Les différentes étapes de la saisie :**
 - ▷ Créer son compte,
 - ▷ Utiliser l'outil graphique et cartographique,
 - ▷ Enregistrer des cultures,
 - ▷ Réaliser la demande d'aide.